

Stratégie régionale de la biodiversité (SRB)

Séance plénière des 14 & 15 juin 2022

Le CESER salue le travail de préparation de la Stratégie régionale de la biodiversité, les cinq grandes orientations proposées ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation envisagé. Tout l'enjeu sera de parvenir à matérialiser l'ambition et à orienter l'action future de tous les acteurs néo-aquitains (décideurs politiques, acteurs socioéconomiques, citoyens) pour, enfin, préserver et reconquérir la biodiversité. Les stratégies précédentes, quelle qu'en soit l'échelle, n'ont en effet pas permis d'atteindre cet objectif.

Pour passer concrètement de la parole aux actes, des documents à la pratique, le CESER appelle tous les décideurs politiques du territoire néo-aquitain à s'approprier la future stratégie et à s'en saisir, à se former aux enjeux de biodiversité et à prendre acte du fait que pour atteindre les objectifs fixés, la biodiversité doit être au cœur de toutes les politiques publiques. Il s'agira ensuite pour les décideurs politiques :

- *d'organiser la sensibilisation de tous les acteurs ;*
- *d'assurer la cohérence aux différentes échelles de toutes les politiques publiques, afin que les acteurs, sensibilisés, puissent agir effectivement et dans un cadre clair ;*
- *d'assurer et prévoir dès à présent les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie - en particulier pour l'application du droit existant -, et réduire les moyens alloués aux activités et projets néfastes à la biodiversité.*

Le CESER conclut sa contribution par des préconisations quant au contenu de la future stratégie, tant sur la forme que sur le fond, de manière générale et par grande orientation.

Une *Stratégie régionale de la biodiversité* (SRB), co-pilotée par l'État¹ et la Région, est en cours de préparation afin de construire, selon le Conseil régional, « *des objectifs stratégiques partagés et un cadre d'action commun pour agir pour la reconquête de la biodiversité* ». L'Agence régionale de la biodiversité (ARB) en assure la coordination technique. Un diagnostic de la situation régionale en matière de biodiversité a été élaboré et présenté aux acteurs du territoire en 2021 ; des phases de concertation ont été organisées avec les acteurs régionaux pour définir les actions à mener, sous l'égide de l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifree). Le programme d'actions est en cours de finalisation. Le Conseil régional devrait délibérer sur ce dossier lors de sa séance plénière d'octobre 2022.

¹ Par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et par la direction régionale de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Le CESER salue le travail de préparation de la stratégie, les cinq grandes orientations proposées ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation envisagé

Le travail de préparation de la SRB a été mené durant plusieurs années, en adoptant une démarche ascendante marquée par des échanges et des consultations de nombreux acteurs du territoire néo-aquitain. Le CESER a lui-même été associé aux travaux de préparation. Une consultation a par ailleurs été organisée en direction de la jeunesse, témoignant de sa conscience des enjeux.

A l'issue de cette démarche ont émergé cinq grandes orientations pour la future stratégie, lesquelles recourent les grands enjeux soulignés par le CESER dans sa *Contribution à la Stratégie nationale de la biodiversité* d'avril 2021. Ces cinq orientations sont les suivantes :

- A. Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité ;
- B. Des territoires engagés mobilisant les solutions fondées sur la nature pour leur aménagement ;
- C. La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique ;
- D. Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir ;
- E. La biodiversité au cœur des politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces.

Ces orientations sont à date déclinées en 20 objectifs stratégiques et 48 actions, dont les intitulés ne sont pas encore finalisés. Le dispositif de mise en œuvre envisagé est le suivant :

- Un tableau de bord, dont l'objectif est de mesurer l'état d'avancement, l'efficacité et la pertinence de la stratégie, sera réalisé pour pouvoir ajuster le dispositif de mise en œuvre si besoin. Ce tableau de bord reposera sur trois types d'indicateurs :
 - o indicateurs d'état de la biodiversité et de pressions sur celle-ci (quelle est l'évolution de la biodiversité sur le territoire néo-aquitain ? comment évoluent les pressions sur elle ?) ;
 - o indicateurs de résultats des fiches actions (quels sont les résultats de chaque action menée ?) ;
 - o indicateurs de mise en œuvre de la stratégie (qu'est-ce qui a été mis en œuvre et que reste-t-il à déployer comme actions ? quel est l'engagement des différents acteurs, les moyens humains et financiers alloués ?).
- Deux évaluations sont envisagées, par un prestataire externe, à 5 ans puis à 10 ans.

La démarche ascendante utilisée pour la préparation de la stratégie, associant de multiples acteurs dont le CESER, aurait encore pu être améliorée en essayant d'impliquer des acteurs plus éloignés des questions de biodiversité.

Les cinq grandes orientations de la future stratégie rejoignent les grands enjeux identifiés par le CESER dans sa *Contribution à la Stratégie nationale de la biodiversité*, ce qui est salué.

Le dispositif de suivi et d'évaluation semble solide : le CESER salue la volonté de suivre la mise en œuvre de la stratégie et d'identifier le cas échéant les actions à réorienter ou renforcer.

Il est toutefois urgent de parvenir à traduire la stratégie en actes ; pour cela, un portage politique fort, une sensibilisation à grande échelle de tous les acteurs et une cohérence de toutes les politiques sont nécessaires

Préserver la biodiversité, qui fournit des biens et des services essentiels à l'humanité, constitue un enjeu vital. C'est la raison pour laquelle, en 1992, lors du sommet de la Terre à Rio, la convention internationale sur la diversité biologique a été adoptée. Ses objectifs sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources biologiques. Or, les précédents engagements des États, quel que soit leur niveau d'adoption, international (objectifs d'Aichi), européen et national (*Stratégies nationales de la biodiversité 1 et 2*), ont échoué à enrayer la chute de la biodiversité. Une des raisons de ces échecs est que la conservation de la biodiversité entre en conflit avec le modèle de développement actuel, alors même que nombre d'activités économiques dépendent directement de la bonne santé des écosystèmes.

Si la région ne peut prétendre à elle seule résoudre les contradictions entre préservation de la biodiversité et développement économique, elle doit contribuer à proposer des solutions. C'est la vocation de la SRB, tout l'enjeu étant que celle-ci et son plan d'actions soient pleinement mis en œuvre. Il est essentiel de passer des mots et des documents aux effets physiques et biologiques concrets. À cet égard, afficher la volonté de politiques publiques ambitieuses est à saluer, mais il est aussi essentiel qu'un **portage politique fort de la future SRB** soit assuré par la Région.

De même, le CESER salue l'objectif de la SRB de **mise en cohérence des politiques publiques**. Premièrement, il est important que les acteurs puissent appréhender l'articulation entre la SRB et les stratégies nationale, européenne et internationale de biodiversité. Deuxièmement, une cohérence entre l'ensemble des politiques publiques est également incontournable : les injonctions contradictoires mènent en effet à des difficultés dans les territoires, à des conflits entre acteurs poursuivant des objectifs divergents portés par des politiques publiques différentes. Il est essentiel de faire figurer, comme prévu pour chaque action, les liens entre la SRB et les différentes politiques régionales (SRDEII, Sraddet, Sresri, politique agricole de la région...), pour voir, d'une part, de quelle manière celles-ci intègrent l'enjeu biodiversité et, d'autre part, la plus-value de la SRB.

Le CESER appelle également tous les décideurs politiques du territoire néo-aquitain à s'approprier et à se saisir de la future SRB, mais aussi à se former sur les enjeux de biodiversité, comme le prévoit le projet de stratégie. Ces formations pourraient en particulier s'appuyer sur le travail conséquent réalisé par le groupement scientifique *ÉCOBIOSE*. Plus généralement, il est important de **sensibiliser massivement tous les acteurs du territoire**. Le CESER insiste sur cette orientation de la SRB. L'une des problématiques essentielles est en effet de parvenir à mobiliser l'ensemble de la société autour de la stratégie et de ses objectifs, alors que le sujet paraît pour beaucoup de nos concitoyens éloigné des préoccupations quotidiennes. La biodiversité doit devenir palpable, appréhendable, et la nécessité de la préserver être appropriée et reconnue, en faisant le lien avec le quotidien. Tous les moyens devraient être mobilisés pour cela ; le CESER émet des propositions en ce sens dans la partie suivante de la présente contribution.

Il est enfin **important d'assurer et de prévoir dès à présent les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie**. Cette réflexion sur les moyens, pour être efficace, doit également inclure une diminution voire une suppression des financements néfastes à la biodiversité : le projet de document prévoit un objectif stratégique en ce sens, ce qui est salué. Au-delà de la stratégie elle-même, les moyens humains et financiers nécessaires doivent être alloués pour faire respecter le droit d'ores et déjà en vigueur, comme la séquence « éviter, réduire, compenser » (qui donne la priorité à l'évitement) et la protection effective des espèces dites protégées. Si le CESER a bien noté la gouvernance partagée et la coopération entre les services « biodiversité » de l'État et du Conseil régional, ce qui est à saluer, la mise en œuvre de la stratégie gagnera à mobiliser plus largement l'ensemble des services de la Région et des services déconcentrés de l'État, notamment la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les services de l'éducation nationale.

Préconisations :

- **Le CESER appelle tous les décideurs politiques du territoire néo-aquitain à s'approprier la future stratégie et à s'en saisir, à se former aux enjeux de biodiversité, à prendre acte que pour atteindre les objectifs fixés, la biodiversité doit être au cœur de toutes les politiques publiques.**
- **Le CESER insiste par ailleurs sur :**
 - **la sensibilisation de tous les acteurs ;**
 - **la cohérence aux différentes échelles de toutes les politiques publiques, afin que les acteurs, sensibilisés, puissent agir effectivement et dans un cadre clair ;**
 - **les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie – en particulier pour l'application du droit existant -, et la réduction des moyens alloués aux activités et projets néfastes à la biodiversité. L'ensemble des services du Conseil régional et de l'État en région devraient être ainsi mobilisés, dans le cadre de l'application du droit de l'environnement d'ores et déjà en vigueur.**

Le CESER souhaite que le futur chapeau introductif de la SRB présente la vision stratégique et prospective du Conseil régional et de l'État en matière de biodiversité. Dans ce chapeau pourraient en particulier être reconnus la nécessité de préserver la biodiversité et le fait que toutes les politiques publiques doivent être pensées en tenant compte de cet objectif. Cette partie stratégique pourrait également intégrer une réflexion sur les spécificités du territoire néo-aquitain – comme la place de l'agriculture, de la forêt, du tourisme – et hiérarchiser les priorités pour la région Nouvelle-Aquitaine, au regard de la diversité de ses socio-écosystèmes. Pourrait être également utilement intégrée une vision d'ensemble sur les financements dédiés, pour donner à voir les financements supplémentaires alloués à la biodiversité, ceux alloués à la biodiversité depuis d'autres politiques, ainsi que les financements réorientés.

L'Assemblée socioprofessionnelle propose également :

- de remplir les fiches actions le plus précisément possible, en indiquant des objectifs chiffrés (voire contraignants), des délais de réalisation, le financement alloué par chaque acteur (et le cas échéant l'origine de ce financement : financement supplémentaire ? financement d'une autre politique ?), le lien avec les pressions constatées sur la biodiversité, les liens avec les autres politiques régionales, comme cela est dans l'ensemble prévu.
- de présenter en annexe, en complément du diagnostic de la SRB déjà réalisé, un état du respect des obligations législatives et réglementaires en matière de biodiversité en région Nouvelle-Aquitaine.

Préconisations globales pour le futur document :

- **Présenter clairement la vision, y compris prospective, du Conseil régional et de l'État en matière de biodiversité ;**
- **Faire apparaître clairement le lien entre le plan d'actions et les préconisations d'ÉCOBIOSE confortées par le diagnostic de la SRB adopté en 2021 ;**
- **Être précis dans la rédaction des fiches actions ;**
- **Donner à voir dans l'ensemble du document des éléments financiers et budgétaires précis (acteurs à l'origine du financement, financements supplémentaires, réorientations budgétaires) ;**
- **Prévoir en annexe un état du respect des obligations législatives et réglementaires en matière de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine.**

Le CESER émet également les préconisations suivantes, par grande orientation :

- Dans l'orientation A – Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité :
 - o Pour le milieu maritime, affiner les connaissances sur les pressions exercées par l'ensemble des usages de la mer, sans se focaliser sur la pêche.
 - o Reconnaître et valoriser le rôle actif des associations et procédures de sciences participatives dans la production et l'analyse de données naturalistes.
 - o S'appuyer sur le travail réalisé par le CNRS de Chizé pour les questions agricoles.
 - o Encourager les études sur le rôle des auxiliaires de culture dans la transition vers l'agro-écologie (exemple de l'étude LPO-INRA sur le rôle des chauves-souris dans la régulation du ver de la grappe).
- Dans l'orientation B - Des territoires engagés mobilisant les solutions fondées sur la nature pour leur aménagement
 - o Généraliser la réalisation des *Atlas de la biodiversité communale* en amont de l'établissement des documents d'urbanisme.
- Dans l'orientation C – La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique :
 - o Considérer comme une priorité assumée la restauration de la biodiversité microbiologique des sols, dont dépend leur fertilité.
 - o Accompagner et encourager l'ensemble des entreprises, et pas seulement celles du secteur primaire (sylviculture, agriculture, pêche), à se saisir des enjeux de biodiversité. Dans sa *Contribution à la Stratégie nationale de la biodiversité*, le CESER propose ainsi de renforcer l'accompagnement institutionnel des entreprises vers des modes de production plus vertueux, particulièrement en direction des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises, en développant l'information, la formation et le conseil aux entreprises, en ai-

dant au financement d'un diagnostic et en accompagnant la traduction de ce diagnostic en plan d'actions. Il s'agirait tout autant de réduire les impacts négatifs sur la biodiversité des actions de l'entreprise que de mettre en œuvre des actions positives et de sensibiliser les salariés.

- Dans l'orientation D – Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir :
 - o Imaginer une Convention citoyenne pour la biodiversité, qui pourrait travailler sur la mise en œuvre de la stratégie dans les territoires.
 - o Encourager les sorties ou voyages scolaires pour que les enfants et adolescents puissent découvrir et s'approprier la biodiversité.
 - o Mobiliser les campus pilotés par la Région, comme le Ferrocampus de Saintes, pour servir de relai à la formation sur la biodiversité.
- Dans l'orientation E – La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces :
 - o Insister sur les liens entre santé des écosystèmes et santé humaine, dans le cadre de l'approche « *Une seule santé* » ; faire le lien entre la SRB, le futur Plan régional santé-environnement et la future feuille de route régionale sur la santé ; intégrer les spécialistes de la biodiversité dans les réflexions sur la déclinaison en région de l'approche « *Une seule santé* ».



Proposition de la commission 3 « *Environnement* »
Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY



Vote sur la contribution du CESER
« **Stratégie régionale de la biodiversité (SRB)** »

151 votants
151 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine